



# La réforme APE Où en sommes-nous ?

## Grâce au combat syndical de cet été

Les budgets sont transférés aux ministres sectoriels. Les subsides APE qui au départ relevaient de la politique de l'emploi avec l'objectif de remettre les travailleurs à l'emploi, sont devenus, dans le secteur non marchand et dans les pouvoirs publics, indispensables pour financer des services structurels de qualité à la population.

Le financement transféré sera indexé à hauteur de 4,32%. Le budget sera augmenté de 58.000.000 euros par rapport au projet initial. La grande majorité des bénéficiaires actuels ne devraient subir aucune pénalité.

NB : Le financement est calculé sur base du nombre de points octroyés au 31/12/2019. De plus, les APE CDD sont prolongés à 100% jusqu'en 2020 ainsi que la validité de la convention avec l'enseignement. Il y aura obligation pour les ministres fonctionnels d'affecter la totalité des budgets transférés à l'emploi.

## Des questions subsistent, et la CSC wallonne exige des réponses !

Comment les subsides seront-ils répartis entre les Asbl des secteurs ? Quelle sera la garantie individuelle de l'emploi ?

Si des transferts de postes étaient envisagés, quelles négociations seront organisées pour le transfert éventuel des travailleurs ?

Quelles seront les priorités décidées par chaque ministre ?

Quel sera l'avenir des projets et des travailleurs dans des secteurs moins organisés ?

Le ministre de l'Emploi en Wallonie, Pierre-Yves Jeholet, s'était engagé à une concertation sur toutes ces questions avec les interlocuteurs sociaux sectoriels.

Nous attendons toujours...

**La CSC wallonne exige une concertation entre le ministre Jeholet et tous les interlocuteurs sociaux.**

Plus d'infos sur [www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)

